

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Bureau d'enquêtes sur les accidents
de transport terrestre

Décision du 24 mai 2018 portant désignation d'un enquêteur technique non permanent au bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre

NOR : TREV1814706S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre,
Vu le code des transports, notamment le titre II du livre VI, partie I de sa partie législative et réglementaire ;
Vu l'arrêté du 22 octobre 2015 portant nomination du directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre ;
Vu la décision du 18 avril 2018 d'ouverture d'une enquête technique concernant la collision entre un véhicule léger et une locomotive circulant seule, survenue au droit d'un passage à niveau sur la commune de Coulogne (62) ;
Vu l'accord du chef de la mission d'appui du réseau routier national (MARRN),

Décide :

Article 1^{er}

M. Didier COLIN, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en poste à la mission d'appui du réseau routier national (direction des infrastructures de transport), est désigné en qualité d'enquêteur technique non permanent du BEA-TT pour la mission indiquée ci-dessous :

Enquête technique sur l'accident ayant eu lieu le 3 avril 2018 entre un véhicule léger et une locomotive au passage à niveau n° 82 sis sur la commune de Coulogne (62).

Article 2

M. Didier COLIN est commissionné pour la durée de l'enquête technique.

Article 3

La mission de M. Didier COLIN débute le 28 mai 2018 et s'achèvera à la date de remise du rapport de l'enquête.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 24 mai 2018.

JEAN PANHALEUX